



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du Mardi 6 juin 2017

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Mardi 6 juin 2017, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 29 mai 2017. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Philippe MERCIER	2 ^{ème} Membre du Bureau.

Etait excusée :

Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente.
--------------------	----------------------------------

Etaient absents :

M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président.

Etaient excusés :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges,
M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges.

Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources Humaines et Financières,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe – Aménagement et Territoire,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des services à la population,
M. Marc BIANCHINI	Directeur Général Adjoint chargé de l'Économie et de l'Enseignement Supérieur,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet.

Monsieur BESTAZZONI est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du lundi 15 mai 2017

Rapporteur : Monsieur BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Organisation du 21e Défi inter entreprises - Convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération de Bourges par la Ville de Bourges

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que le « Défi inter entreprises » est une manifestation sportive entre les entreprises d'une même région, unique dans les domaines de l'événementiel sportif en direction des entreprises et surtout un formidable prétexte pour réunir les entreprises dans un contexte valorisant et convivial.

Après un relais canoë - V.T.T. - course à pied par équipes de 4 sur le site du Val d'Auron, les représentants des entreprises se retrouvent au repas de remise des prix où chacun peut partager ses exploits sportifs tout autant que son expérience professionnelle.

Ce défi réunit régulièrement plus de 240 équipes représentant près d'une centaine d'établissements. La prochaine manifestation aura lieu le vendredi 29 septembre 2017 à 18 heures au plan d'eau du Val d'Auron, côté plage de Plaimpied.

Pour la 21^e édition de cette manifestation la Communauté d'Agglomération de Bourges au titre de sa compétence « développement économique » assure de nouveau le portage de celle-ci.

Toutefois, la Communauté d'Agglomération de Bourges a sollicité la ville de Bourges afin d'obtenir son soutien pour le bon déroulement de la manifestation notamment pour les moyens matériels, techniques et humains, qui seront mis à disposition de la Communauté d'Agglomération de Bourges à titre onéreux.

Pour se faire une convention sera signée entre la ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération de Bourges afin de définir les modalités des mises à disposition.

La liste de ces moyens est annexée à la présente convention.

Les dépenses seront inscrites au Budget Principal au chapitre 011, article 62875.

Il est demandé au bureau Communautaire de bien vouloir :

- autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération de Bourges par la Ville de Bourges.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 02.

Fait à Bourges, le 7 juin 2017


Le Président,
Pascal BLANC

The image shows the official seal of the Communauté d'Agglomération de Bourges, which is circular and contains a central emblem of a castle. The text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BOURGES' is written around the perimeter of the seal. Below the seal, the name 'Pascal BLANC' is printed, and a handwritten signature is written over the seal and the name.